

**Extrait**  
**du registre des délibérations**  
**du vendredi 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY – Denis ARNDT (sauf pour les points de 11 à 14) - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN – Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS – Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Didier SCHERRER– Dominique CHERY

Pouvoirs :

Denis ARNDT a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour les points de 11 à 14  
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Patricia JAEGLE  
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF  
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR  
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER

Date de convocation : vendredi 8 mars 2019

Présents : 24 (23 pour les points de 11 à 14)

Pouvoirs : 4 (5 pour les points de 11 à 14)

Votants : 28

**8. Adoption du Budget Primitif 2019 de la commune de Wintzenheim**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante :

VILLE DE WINTZENHEIM				
	BP+DM 2018 votés		Projet de BP 2019	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 107 337,19 €	11 107 337,19 €	11 092 377,11 €	11 092 377,11 €
Investissement	13 558 748,29 €	13 558 748,29 €	11 234 673,71 €	11 234 673,71 €
Total	24 666 085,48 €	24 666 085,48 €	22 327 050,82 €	22 327 050,82 €

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092 377 €.

#### Dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
011-Frais Généraux	1 395 500,00 €	1 414 266,00 €	18 766,00 €	1,34%
60 Achats et variations de stocks	468 000,00 €	514 700,00 €	46 700,00 €	9,98%
61 Services extérieurs	619 720,00 €	592 066,00 €	-27 654,00 €	-4,46%
62 Autres services extérieurs	273 780,00 €	269 500,00 €	-4 280,00 €	-1,56%
63 Impôts et taxes	34 000,00 €	38 000,00 €	4 000,00 €	11,76%
012-Charges de personnel	2 714 000,00 €	2 714 000,00 €	0,00 €	0,00%
014-Atténuations de produits	35 000,00 €	42 500,00 €	7 500,00 €	21,43%
65-Autres charges de gestion	1 005 000,00 €	971 000,00 €	-34 000,00 €	-3,38%
66-Charges financières	32 000,00 €	47 567,78 €	15 567,78 €	48,65%
67-Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	330 000,00 €	380 000,00 €	50 000,00 €	15,15%
Dépenses réelles	5 531 500,00 €	5 589 333,78 €	57 833,78 €	1,05%
023-Virement à la section d'investissement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
042-Opérations d'ordre	329 400,00 €	375 000,00 €	45 600,00 €	13,84%
TOTAL	11 126 737,19 €	11 092 377,11 €	-34 360,08 €	-0,31%

#### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont prévues en légère augmentation de +1.34 % au BP 2019, soit 18 766 €.

### Achats et variations des stocks :

Ce poste s'élève à 514 700 € et tient compte de l'offre de nouveaux équipements tels que le pôle sportif ou l'extension de l'école. Il tient également compte des dépenses énergétiques en raison des hausses tarifaires attendues.

Les achats et les prestations de services sont en hausse à hauteur de 8 500 €, en raison notamment de l'organisation de classes vertes.

Les dépenses de chauffage ont été évaluées à 110 000 € (à la place de 80 000 € en 2018) en raison de l'exploitation des nouveaux bâtiments et de l'augmentation des tarifs.

Les dépenses de carburants sont également envisagées avec une légère augmentation de + 7 500 € suite à la hausse des prix en 2018.

Les Services extérieurs regroupent les charges locatives, les contrats de prestations, les dépenses de maintenance, d'entretien et réparation, les primes d'assurances.

Ils sont prévus avec une baisse de l'ordre de - 4,5% comprenant :

- + 47 500 € sur l'entretien et réparations voiries, il s'agit de prévoir les réparations dans les rues et chemins ruraux,
- - 15 000 € sur le matériel roulant, le remplacement de nos véhicules anciens permet de réduire les frais d'entretien,
- -26 500 € sur les contrats de maintenance, cette année ne sera concernée que par des contrats annuels.

Les autres services extérieurs se composent des frais d'honoraires, des frais de communication, des frais de transports, des frais d'affranchissement et de télécommunication et les remboursements de frais. Son évolution est caractérisée par l'externalisation de certaines prestations notamment en matière de nettoyage des locaux. Ils sont en baisse de -1.56%.

Les honoraires, annonces et insertions, catalogues et imprimés, divers et les frais de télécommunications devraient baisser en 2019, dans la mesure où il y aura moins de marchés de travaux à réaliser.

## **2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les dépenses du personnel sont contenues à un niveau identique qu'en 2018 soit 2 714 000 €, comme prévu dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Cela est rendu possible par la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Toutefois, les augmentations de niveau national sont prises en compte :

- Augmentation de la cotisation du Centre de Gestion : 1.15% au lieu de 1.08% ;
- Augmentation URSSAF – Accident du travail (agents IRCANTEC – part patronale) : 1.4% au lieu de 1.3%.

## **3. Autres charges de gestion (chapitre 65)**

Un budget de 971 000 € est prévu pour ce chapitre. La participation aux organismes de regroupement est estimée à 282 500 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues à hauteur de 525 000 € soit une stabilité par rapport à 2018 :

- La subvention au CCAS reste à 10 000 €,
- La subvention pour la petite enfance, à Enfance pour Tous est de 185 868 € (DSP crèche), et pour les PEP Alsace de 198 607 € (DSP périscolaire),

- Une enveloppe d'environ 53 670 € est prévue pour des attributions de subventions exceptionnelles à accorder en cours d'exercice qui feront l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires.

#### **4. Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières s'établissent à 47 567.78 € comprenant 43 567.78 € pour les intérêts en remboursement de la dette et 4 000 € pour les frais de recouvrement et divers.

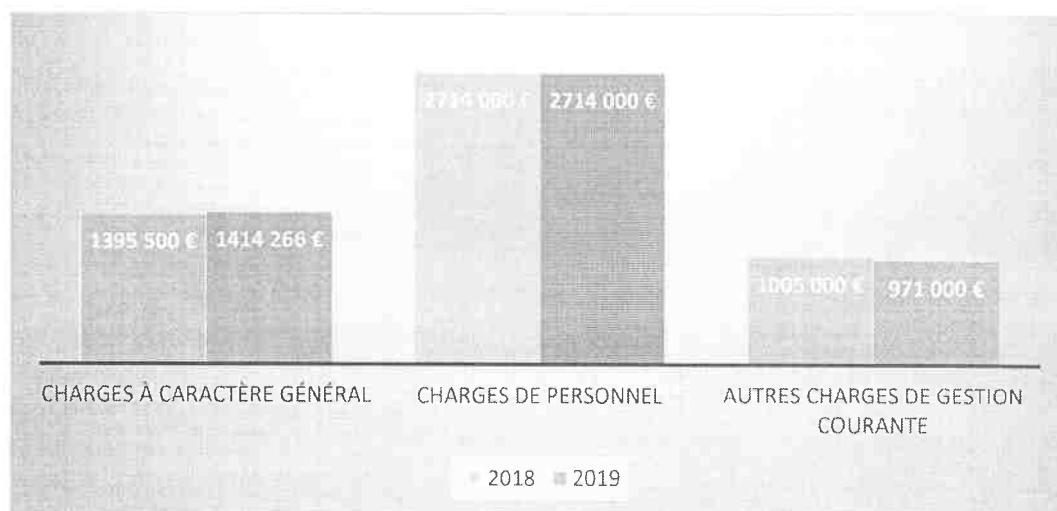
#### **5. Atténuations des produits (chapitre 014)**

La somme de 42 500 € correspond, pour 35 000 € à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), et à 7 500 € pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

#### **6. Les dépenses imprévues**

Ce chapitre s'élève à 380 000 € et est identique au BP 2018. Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal.

### **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre les Budgets Primitifs de 2018 et 2019**



## **B. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participations des autres partenaires financeurs.

Les recettes de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092.377 €.

### **1. Les dotations et subventions**

Ce poste est en légère diminution passant de 915 000 € à 898 392 €, soit -16 608 € (-1.82%)

#### **• Les concours financiers de l'Etat**

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues :

- la dotation forfaitaire (DF),
- la dotation de solidarité rurale (DSR),

- la dotation de décentralisation (DGD),
- la dotation pour les titres sécurisés.

### Comparatif des recettes prévisionnelles de fonctionnement entre les budgets primitifs de 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
013-Atténuations de charges	25 000,00 €	15 000,00 €	-10 000,00 €	-40,00%
70-Produits des services	129 000,00 €	146 000,00 €	17 000,00 €	13,18%
73-Impôts et taxes	5 001 000,00 €	5 210 000,00 €	209 000,00 €	4,18%
AC + DSC	1 340 040,00 €	1 344 240,00 €	4 200,00 €	0,31%
74-Dotations, subventions	915 000,00 €	898 392,00 €	-16 608,00 €	-1,82%
75-Autres produits	148 000,00 €	208 200,00 €	60 200,00 €	40,68%
76-Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00%
77-Produits exceptionnels	29 400,00 €	15 000,00 €	-14 400,00 €	-48,98%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 247 500,00 €</b>	<b>6 492 692,00 €</b>	<b>245 192,00 €</b>	<b>3,92%</b>
002-Résultat reporté	4 809 237,19 €	4 524 852,11 €	-284 385,08 €	-5,91%
722-Travaux en régie	70 000,00 €	74 833,00 €	4 833,00 €	6,90%
<b>TOTAL</b>	<b>11 126 737,19 €</b>	<b>11 092 377,11 €</b>	<b>-34 360,08 €</b>	<b>-0,31%</b>

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 525 965 € pour 2019. Depuis 2014, l'évolution de la dotation forfaitaire a été marquée par la contribution au redressement des finances publiques qui s'est presque achevée en 2018. En l'absence de nouvelle contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire peut être estimée au même niveau que 2018 à 419 465 €. La dotation de solidarité rurale est attendue à 106 500 € tenant compte de la hausse annoncée de 90 M€ par an au plan national.

#### • Les compensations fiscales

Certaines dotations sont destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux. Pour Wintzenheim, les allocations compensatrices de la taxe foncière et de la taxe d'habitation qui visent à compenser l'exonération des personnes de condition modeste, représentent 84 006 € (73 006 € pour les exonérations à la taxe d'habitation et 11 000 € pour celles relatives à la taxe foncière).

La loi de finances a fixé le taux de minoration de l'enveloppe dédiée aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle à 15% au niveau national, il en ressort un produit de 33 400 €.

Les autres dotations attendues sont la dotation générale de décentralisation pour 11 391 € et la dotation pour les titres sécurisés pour 12 130 €.

#### • Les autres dotations et subventions sont en baisse avec :

- le fonds d'amorçage suite à la refonte des rythmes scolaires (-10 000 €),
- la suppression des contrats aidés (-19 000 €),
- la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse dont les recettes ne sont pas encore déterminées et qui sont inscrites à hauteur de 180 000 € (-13 373 €).
- Le FCTVA pour 27 000 € est prévu en recette suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

## **2. Le produit fiscal**

L'évolution des contributions directes sont estimées à +3% et sont dues à la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :

- La revalorisation annuelle 2.2% liée au taux d'inflation en 2018,
- La progression « physique » des bases de +0.8%, cette variation étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformations de l'habitat à Wintzenheim.

Le produit des impôts ménages est attendu à 3 344 646 € soit avec une augmentation de 91 160 € par rapport aux recettes 2018.

Il est à noter la poursuite, pour les contribuables concernés, du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation mis en place en 2018, à hauteur de 30% de la cotisation. Ce dégrèvement continuera de s'appliquer en 2019 pour atteindre 65% de la cotisation, puis 100% en 2020. Ce dispositif est compensé intégralement par l'Etat aux collectivités sur la base du taux de la taxe d'habitation 2017, soit 13.84%.

Il n'est pas envisagé de recourir au levier fiscal en 2019 et en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalités.

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux en 2017	Taux en 2018	Taux en 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	13.05 %	13.44 %	13.84 %	13.98 %	<b>13.98 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	15.89 %	16.37 %	16.86 %	17.03 %	<b>17.03 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	49.08 %	50.55 %	52.07 %	52.07 %	<b>52.07 %</b>
<b>Taxe habitation sur les logements vacants</b>			13.84 %	13.98 %	<b>13.98 %</b>

## **3. Les dotations reçues de Colmar Agglomération**

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, la Communauté d'Agglomération verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant pour 2019 est quasiment stable soit 1 184 410 €.

La dotation de solidarité communautaire instituée par la Communauté d'Agglomération a pour vocation d'opérer une redistribution équitable des richesses fiscales du territoire entre les communes membres. Son montant est estimé à 160 000 €.

## **4. Les taxes parafiscales**

Les droits de mutation qui ont permis d'enregistrer une recette d'un montant de 296 853 €, sont estimés pour 2019 à 300 000 €.

Les autres taxes varient en fonction des indices de référence.

## **5. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine**

Les produits des services sont estimés à 146 000 € pour 2019 enregistrant une hausse de 17 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois prévisionnelle en hausse par rapport à 2018 de 15 500 €, et une nouvelle recette, la provision pour charges locatives du pôle médical de 8000 €.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 208 200 € et sont constitués de recettes suivantes :

- Les revenus immeubles 186 000 € (dont 56 000 € de loyers du pôle médical),
- Les redevances versées par les fermiers au titre des concessions de terrains 3 200 €,
- Les produits de la billetterie Arthuss 6000 € et du service Animations 5 600 €.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 11 234 673.71 € et se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en mouvements d'ordre (les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre les sections du fonctionnement vers l'investissement et inversement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget).

Avec une prévision de **dépenses d'équipement** estimée à 9 860 630.38 € (comprenant les restes à réaliser), l'effort d'équipement s'inscrit dans le respect du programme ambitieux fixé en début de mandat.

On peut citer notamment :

- La poursuite des projets en cours, listés ci-dessous pour les plus conséquents :
  - Pôle sportif d'arts martiaux 1 970 000 € ;
  - Extension de l'école maternelle et du périscolaire et création d'une cantine scolaire à Logelbach 898 000 € ;
  - Création du pôle médical à Wintzenheim centre 271 000 € ;
  - Restauration de la Chapelle Herzog 247 000 € ;
  
- des projets d'investissement déjà engagés en 2018 qui trouvent leur suite en 2019 :
  - Acquisition d'un bâtiment rue Clemenceau – futur parking (acte signé en 2018) 175 000 € ;
  - Démolition du bâtiment rue Clémenceau et aménagement des espaces publics (réalisation 2019 sur le terrain acquis) 90 000€ ;
  - Acquisition d'un bâtiment rue du cimetière à Logelbach – futur pôle médical (acte signé en 2018) 175 000 € ;
  - Rénovation du bâtiment pour la création d'un pôle médical (réalisation en 2019 sur le bâtiment acquis en 2018) 500 000 € ;

Des projets pour 2019 :

- Nouveau véhicule d'intervention pour les Sapeurs-Pompiers 200 000 € ;
- Travaux d'aménagement des cimetières 37 000 € ;
- Véhicule de service électrique 30 000 € ;
- Rénovation des chemins ruraux 130 000 € ;
- Travaux de rénovation de la salle Ungerer 50 000 € ;
- Acquisitions foncières diverses 700 000 € ;

Des projets prévus en 2019 comprenant 2 phases de réalisation :

- Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Joffre (2 tranches) 1 500 000 € ;
- Aménagement du parc Herzog (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases) 850 000 € ;

Les subventions d'équipement : 10 000 €

- PEP Alsace- selon contrat de la DSP du périscolaire 3 300 € ;
- Montant à attribuer selon décision du conseil municipal 7 700 € ;

**Les dépenses financières** s'élèvent à 648 666 € selon la décomposition ci-après :

- Remboursement de la dette 266 666 € ;
  - Dépôts et cautionnements reçus 1 000 € ;
  - Dépenses imprévues 380 000 € ;
- (Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal)

## B. Les recettes investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 11 234 673.71 € en 2019.

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
024-Produits des cessions	400 000,00 €	100 000,00 €	-300 000,00 €	-75,00%
10-Dotations	1 695 823,31 €	2 872 861,68 €	1 177 038,37 €	69,41%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 823,31 €	1 747 861,68 €	417 038,37 €	31,34%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13-Subventions	966 654,00 €	0,00 €	-966 654,00 €	-100,00%
16-EMPRUNT	4 000 000,00 €	108 000,00 €	-3 892 000,00 €	-97,30%
165-Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	100,00%
Restes à réaliser	249 423,79 €	1 031 997,05 €	782 573,26 €	313,75%
<b>Recettes réelles</b>	<b>7 312 401,10 €</b>	<b>4 113 858,73 €</b>	<b>-3 198 542,37 €</b>	<b>-43,74%</b>
040-Opérations d'ordre	310 000,00 €	375 000,00 €	65 000,00 €	20,97%
041-Opérations d'ordre	670 510,00 €	650 500,00 €	-20 010,00 €	-2,98%
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
001 - Résultat reporté	0,00 €	967 271,65 €	967 271,65 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 558 748,29 €</b>	<b>11 234 673,71 €</b>	<b>-2 324 074,58 €</b>	<b>-17,14%</b>

L'autofinancement prévisionnel en 2019 est de 5 128 043 € soit près de 45.64 % des recettes d'investissement. Le **FCTVA** est estimé à 945 000 €.

La cession d'une partie du bâtiment du 9, rue Clemenceau pour l'implantation de la pharmacie représente une recette de 390 000 € TTC.

Le solde des **subventions** à encaisser en 2019 (compris dans les restes à réaliser) est :

- pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
  - o DETR solde de 239 555 € ;
  - o DSIL solde de 218 000 € ;
  - o CAF de l'ordre de 109.000 € ;
- pour la restauration de la Chapelle Herzog :
  - o DRAC solde de 15 000 € ;
  - o Région solde de 70 000 €.

En ce qui concerne la **Taxe d'Aménagement** (T.A.), en 2018 grâce au dynamisme des constructions sur le ban communal, les recettes se sont élevées à 185 000 €. En 2019, 180 000 € seront inscrits dans cet article budgétaire.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 1 747 861.68 €.



Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique sur le tableau des effectifs du 14 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 24 voix pour et 1 voix contre :

- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2018 au budget primitif 2019,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2019 de la ville tel que proposé,
- Adopte le tableau des effectifs annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Extrait du budget principal 2019 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs*

Le Maire,  
Serge NICOLE



Télétransmis le : 21 mars 2019

Affiché le : 21 mars 2019